

La lettre du Centre Hospitalier Paul CABANIS



Sommaire :

- *Edito*
- *Elections au Conseil de la Vie Sociale*
- *Le Conseil de Surveillance*
- *Bienvenue aux nouveaux résidents du 01/01/2017 au 31/03/2017*
- *Ils nous ont quittés du 01/01/2017 au 31/03/2017*
- *Le saviez-vous ?*
- *L'actualité de l'hôpital en images ...*
- *Rencontre avec Madame CORNEFERT, Directrice Déléguée*
- *Mouvement du personnel*

Edito

De l'hébergement temporaire au CH Paul Cabanis

Ce nouveau mode d'accueil des personnes âgées était demandé dès 2009 dans le cadre de l'autorisation de travaux de restructuration/rénovation de l'Hôpital.

Malgré l'anticipation de la demande d'autorisation d'activité auprès du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale de Santé, le dossier ne sera finalisé qu'avec la visite de conformité le 18 Mai prochain.

L'Unité de 10 lits sera ouverte début Juin, après réception d'un procès-verbal de conformité et d'un arrêté d'autorisation.

Tous les aidants de personnes âgées au domicile pourront bénéficier d'un répit de quelques jours ou semaines, ou d'une solution sécurisée pour la personne aidée en cas de problème de santé de l'aidant.

Un « bon découverte » sera offert à l'aidant au premier séjour, avec une chambre d'accompagnant réservée pour les premières 24 h de séjour de la personne aidée.

Les aidants pourront participer aux activités d'information/formation/animation proposées aux personnes hébergées dans le cadre de la promotion de la santé individuelle.

Béatrice CORNEFERT
Directrice Déléguée

Elections au Conseil de la Vie Sociale

Avant l'été, l'établissement organisera de nouvelles élections pour le Conseil de la Vie Sociale.

Institué par la loi de 2 Janvier 2002 et concrétisé par le décret 2004-287 du 25 Mars 2004, le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un outil de communication, de rencontre et de partage entre les résidents, les familles, les agents et la direction. Il garantit les droits des usagers et leur participation au fonctionnement de l'établissement.

Il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Les thèmes abordés lors des réunions concernent plus particulièrement la recherche du mieux-être des résidents dans les domaines de tous les jours : restauration, hébergement, traitement du linge, entretien des locaux, suivi médical, animation, etc... C'est aussi le lieu où la direction fait part des évolutions, modifications, travaux en cours, etc...

Au sein de notre établissement, le mandat des membres du CVS est de 3 ans. Il se réunit au moins 3 fois par an. Il est composé de représentants des familles, des usagers, du personnel et d'un représentant de la direction.

Une participation active des familles et des résidents est indispensable. Aujourd'hui, chacun et chacune d'entre vous a la possibilité de devenir acteur de cette instance. N'hésitez pas à contacter l'établissement pour toute demande d'information : direction@hbir.fr



Le Conseil de Surveillance

Depuis la loi 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires (HPST), le Conseil de Surveillance a remplacé le Conseil d'Administration.

Le Conseil de surveillance de l'Etablissement comprend 3 collèges qui sont composés de 3 membres chacun : Collectivités territoriales, représentants du personnel et personnalités qualifiées. Participent également au conseil à titre consultatif : le président de la CME en qualité de vice-président du Directoire, le Directeur général de l'ARS, le directeur de la caisse d'assurance maladie ; et dans les EHPAD, un représentant des familles de personnes accueillies.

Le Conseil de surveillance se réunit au moins 4 fois par an. Les séances ne sont pas publiques. Le vote par correspondance ou par procuration est interdit.

Le conseil de surveillance se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement. Il délibère sur le projet d'Etablissement, les conventions, le compte financier, l'affectation des résultats et le rapport annuel d'activité. Il donne son avis sur la politique de qualité et de sécurité des soins, de gestion des risques, d'accueil et de prise en charge, les contrats de partenariat, les acquisitions immobilières et le règlement intérieur. Il entend le directeur sur l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD), ainsi que sur le programme d'investissement.

Le Conseil de surveillance élit son président parmi les représentants des collectivités territoriales et les personnalités qualifiées pour une durée de 5 ans.

Composition du Conseil de Surveillance du CH Paul Cabanis de Beaune La Rolande

A titre délibératif

Collège 1 :

M. Claude RENUCCI, Maire de Beaune La Rolande
Mme Agnès CHANTEREAU, représentante de la Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais
M. Michel GUERIN, Conseiller Départemental

Collège 2 :

Mme Isabelle DUGUENET, représentante de la CSIRMT (Commission de soins infirmiers, de rééducation et médicotéchniques)

Dr François GUILLEMONT (représentant de la CME (Commission Médicale d'Etablissement))

Mme Michèle GRESSIEN, représentante désignée par les organisations syndicales

Collège 3

Mme Denise CHAUSSENDE, désignée par le Directeur Général de l'ARS

Mme Joan POTTER (Association France Alzheimer), M. Michel JEAN (UDAF 45), représentants des usagers désignés par le préfet du département du Loiret

A titre consultatif

Mme le Dr PERRET, Vice Président du Directoire

Le Directeur Général de l'ARS Centre Val de Loiret

Le Directeur de la MSA Beauce Cœur de Loire

Mme Suzanne BOUQUET, représentante des familles de personnes accueillies en EHPAD;



Bienvenue à :

Du 1er Janvier 2017 au 31 Mars 2017

Mesdames Marie-Thérèse ASSELIN, Léone AUGER, Monique BARILLET, Micheline BERTHIER, Lucienne CHEZAUD, Josette CHOJNACKI, Denise DOUMERC, Odette FAIZEAU, Yvette GARCIA, Lucienne HARDOIN, Marie Irène JALLET, Simone LAMARGOT, Yvette LETERME, Marie-Andrée MAGNER, Thérèse MAZURE, Denise PAILLOUX, Viviane POMMIER, Hélène RIVIERRE, Bernadette TURBEAUX

Messieurs René AULANIER, James AUTHIER, Pierre BARBIER, Gabriel BERRUET, Jacques DOUBLIER, Raymond LALLEMAND, Marcel PAILLOUX, Roger PESTY



Ils nous ont quittés :

Du 1er Janvier 2017 au 31 Mars 2017

Mesdames Anne-Marie ARCHENAUT, Marcelle BEAUME, Solange BELLEMAIN, Simone BERGER, Aline BOJENOUS, Yvette LETERME, Germaine MAGNIN, Jacqueline PASCUCI, Yvonne THILLOU, Huguette VAN RAEFFELGHEM, Simone VOYETTE, Denise WEPPE

Messieurs René AULANIER, Raymond BOIZARD, André BROCHARD, Georges GUERRE, Paulo SIMOES



Le repas traditionnel des familles se déroulera sur les différents sites (Cabanis, Heure Mauve 1 et Heure Mauve 2) :

Le Jeudi 22 Juin 2017 à partir de 12h

Cette fête aura pour thème : « **Faites de la musique** »

Nous vous attendons nombreux.



A qui dois-je m'adresser ?



- Pour toute information liée à l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes) ou au SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) : Ex : Admission, conditions d'hébergement, frais de séjour, etc... je m'adresse au **service des Usagers** sur le site Heure Mauve 2 (ouvert au public l'après-midi du lundi au vendredi).
- * Pour toute information liée à l'emploi (fonctionnaire, stagiaire, contractuelle, recherche d'emploi, contrats aidés, etc...), je m'adresse au **service des Ressources Humaines** sur le site Cabanis (ouvert au personnel et au public l'après-midi du lundi au vendredi).
- * Pour toute information liée aux soins, je m'adresse à l'infirmière du service.



L'inauguration du site Cabanis rénové se déroulera :

Le Jeudi 4 Mai 2017 à partir de 14h
Cour d'Honneur - Site Cabanis



Le linge personnel des résidents

Sur demande et sur facturation, l'établissement entretient le linge personnel des résidents à condition qu'il soit marqué de leur nom et prénom.

Lorsqu'il est renouvelé en cours de séjour, il convient alors de le signaler au service afin que soient enregistrées les modifications du trousseau et éviter ainsi les pertes.



Un habitat partagé pour senior

L'Etablissement va expérimenter une nouvelle alternative à la maison de retraite : un habitat partagé pour senior.

5 chambres seront proposées à la location. Une tisanerie en partie commune comprenant un réfrigérateur, un micro ondes sera mise à la disposition de tous les locataires.

Seront incluses dans le montant du loyer des prestations de restauration, de nettoyage, de blanchissage du linge hôtelier ainsi que les charges locatives.

N'hésitez pas à contacter l'établissement pour toute question : direction@hblr.fr ou Tél. 02 38 33 94 16.

L'actualité en images...



Carnaval – Equipe animation



Journée CREPES sur l'Heure Mauve



Goûter de la Directrice : on y danse ...



Visite des enfants du Centre de Loisirs



Interview des enfants du Centre de Loisirs

Rencontre avec Madame CORNEFERT, Directrice Déléguée

Mme CORNEFERT, vous êtes Directrice Déléguée au CH Paul Cabanis depuis 2010. Pourriez-vous nous expliquer en quoi consiste votre fonction ?



Les missions générales du directeur s'inscrivent dans les valeurs du service public et dans une politique de santé publique. Son action doit constamment s'inscrire dans ce cadre juridique.

Il est responsable, aidé en cela par ses collaborateurs, du fonctionnement de l'établissement et de la continuité de service, face aux aléas techniques ou logistiques, aux difficultés de personnel, à la complexité des normes évolutives et parfois contradictoires, aux problèmes budgétaires.

Dans un établissement de plus petite taille comme le CH Paul Cabanis, le « directeur délégué » a plusieurs casquettes: tous les domaines relevant en général de différentes directions fonctionnelles doivent être pilotés par lui, au niveau stratégique aussi bien qu'au niveau opérationnel.

1. Domaine financier.
2. Domaine des Ressources Humaines (RH) et Formation.
3. Domaine des affaires médicales.
4. Domaine des affaires économiques (et logistiques).
5. Domaine des investissements et des travaux.
6. Domaine des Systèmes d'Information (SI).
7. Domaine de la qualité (et de la gestion des risques).
8. Domaine de la communication et des relations avec les usagers.

Plus concrètement, cela a représenté pour 2016

- * Plus de 120 réunions en interne : Conseil de surveillance, CME, Directoire, CTE, CHSCT, CSIRMT, COME-DIMS, Suivi Ets, CCE, Copil Qualité, CDD, Copil Humanité, CRUQPC, CAPL, Point Cadres, Commission formation, CREX, Suivi Admissions, Comité de rédaction, CVS, Suivi Administration, Suivi Investissements, Conseils de service, etc...
- * Plus de 80 RDV internes
- * Plus de 50 rencontres/réunions/RDV à l'extérieur

Mais c'est aussi des week-ends d'astreintes sur l'établissement et sur le CHP de Pithiviers, la fin des travaux de HEURE MAUVE 2 et Cabanis, des intérimis à assurer : AUXY et dernièrement au CHAM, etc...

La polyvalence est donc de règle. Et la disponibilité aussi...

Mouvement du personnel

Départs

Du 1er Janvier au 31 Mars 2017

Désirée BATTEUX, Floriane PAUPARDIN, Lucile POITOU, Agent des Services Hospitaliers

Arrivées

Du 1er Janvier au 31 Mars 2017

Maryanick ARCHAMBAULI, Infirmière hygiéniste
 Aurore BERNAUX, OPQ Restauration
 Emilie CROUILLEBOIS, Stéphanie DAUDIER, David GIROUX, Vic JOUANNEAU, Laetitia LEBLANC, Samantha METRA, Lucile POITOU, Agent des Services Hospitaliers
 Sadio DOUCOURE, Aide soignante
 Annabelle FAUREAU, Lucie KOLODZIEJ, IDE
 Clémentine MARIE-ANTOINETTE, service civique Animation

Comité de rédaction :

Directrice de la publication : Béatrice CORNEFERT

Membres : François GUILLEMONT, Chantal LEGRAND, Evelyne CHARVIN, Michèle GRESSIEN, Maryse PICARD

HEBERGEMENT TEMPORAIRE

au Centre Hospitalier Paul Cabanis
Beaune La Rolande (45340)



Ouverture de 10 places
d'Hébergement temporaire pour personnes âgées et adultes
handicapés.

**C'est bien pour eux,
C'est bien pour vous aussi, les aidants !**

**Une semaine de temps en temps, un week-end prolongé, ou
quelques jours régulièrement dans l'année, pourquoi pas ?**

*Les personnes aidées seront en sécurité et les aidants pourront
bénéficier d'un répit dans leur soutien quotidien à la personne aidée.*

Pour toute information , contacter :

Accueil des Usagers

Tél. 02 38 33 20 64 ou par mail : direction@hblr.fr

**Centre Hospitalier
PAUL CABANIS**

Centre Hospitalier Paul Cabanis
14 Rue Frédéric Bazille - BP 50 - 45340 BEAUNE-LA-ROLANDE
Tél. 02.38.33.20.64 Fax : 02.38.33.35.28
mail : direction@hblr.fr Site internet : www.ch-paul-cabanis.fr

